

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 1 / 14

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Huile moteur SAE 0W-30 C2**  
**Numéro d'article: 172187, 172188, 172189**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à moteurs

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG  
Wilhelmstr. 47  
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 2333 911-0  
Télécopie +49 2333 911-444  
Site internet www.febi.com  
E-mail info@febi.com

**Secteur informatif**

Informations techniques info@febi.com  
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Alkylphenol en C14-16-18, Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 2 / 14

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
	CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
10 - <20	Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné
	CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	bis(nonyle-phényle)amine
	CAS: 36878-20-3, EINECS/ELINCS: 253-249-4, Reg-No.: 01-2119488911-28-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
0,1 - <1	Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langketigem Alkyl-Dithiocarbamid
	EINECS/ELINCS: 457-320-2, Reg-No.: 01-0000019337-66-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,1 - <1	Alkylphenol en C14-16-18
	CAS: 1190625-94-5, EINECS/ELINCS: 931-468-2, Reg-No.: 01-2119498288-19-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - STOT RE 2: H373

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.  
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différends

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone  
Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Oxydes de soufre (SOx).  
Oxyde d'azote (NOx).  
Hydrogène sulfuré (H2S).

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 3 / 14

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.  
Ne pas fumer.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 4 / 14

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , vapeur d'huile
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné
CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , OSHA PEL

##### Composants possédant une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

#### DNEL

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3.52 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2.23 mg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 75 µg/cm <sup>2</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.76 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1.12 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme, 37.6 µg/cm <sup>2</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 500 µg/kg bw/day
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
Aucune DNEL disponible.
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,17 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 300 µg/kg bw/d

#### PNEC

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
Eau de mer, 0.008 mg/l
Eau douce, 0.081 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l
Sédiment (Eau douce), 195 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 19.5 mg/kg sediment dw
Sol, 0.872 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 20 mg/kg food
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Eau douce, 412 µg/L
Eau de mer, 41.2 µg/L

Sédiment (Eau douce), 1 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,1 mg/kg sediment dw
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
Eau douce, 100 µg/l
Eau de mer, 10 µg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l
Sédiment (Eau douce), 4266,16 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 426,62 mg/kg dw
Sol, 852,58 mg/kg dw
Ingestion (alimentaire), 3,3 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
> 0,11 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

Vêtement de protection léger.

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.  
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 6 / 14

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'clair [°C]	238
Inflammabilité	oui
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	ca. 0,84 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	50,8 mm²/s (40°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

#### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

Acides

Composés fortement basiques

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 7 / 14

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 8 / 14

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
LD50, oral, Rat (femelle), >2000 mg/kg bw (OECD 425)
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, oral, rat, 2000 - 5000 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 1000 - 6771 mg/kg bw/day
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw

**Toxicité dermique aiguë**

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw (OECD 402)
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw, OECD 402
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LC50, inhalatoire, rat, >5.2 mg/L air, OECD 403, aucun effet nocif observé
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non sensibilisant.  
D'après les données d'essais  
Peut produire une réaction allergique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 9 / 14

**organes cibles – exposition répétée**

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day
NOAEL, dermique, rat, 1000 mg/kg bw/day
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
NOEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day
NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m <sup>3</sup> air
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

**Mutagénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Fécondité**

Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

**- Développement**

Pas d'information disponible.

**Cancérogénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**11.2.2 Autres informations**

Aucun

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 10 / 14

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Substance
Komplex aus Molybdänpolysulfid mit langkettigem Alkyl-Dithiocarbamid
EL50, (48h), Daphnia magna, 50 mg/l (OECD 202)
EL50, (21d), Invertebrates, 100 mg/L
EL50, (72h), Algæ, 9.62 - 14 mg/L
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, >94.8 mg/l (OECD 203)
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
EL50, (48h), Invertebrates, >1000mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 125mg/L
NOELR, (72h), Algæ, 1000 mg/L
LL50, (96h), poisson, >1000mg/L
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L
EL50, (72h), Algæ, 100 mg/L
NOELR, (33d), poisson, 10 mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 4.45 mg/L
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EC50, (48h), > 10000 mg/l (Gammarus pulex), OECD 202
EC50, (72h), Algæ, > 100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, ≥ 100 mg/l, OECD 201
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211
LL50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LC50, (96h), Cyprinus carpio, >100 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 100 mg/l
NOELR, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

Biodégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
EC50, (16h), Micro-organismes, 10 g/L
EL50, (48h), Invertebrates, 1 g/L
EL50, (48h), Algæ, 1 g/L
LL50, (96h), poisson, 1 g/L
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 11 / 14

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.  
La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé)

130205\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 12 / 14

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- **Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- **annexe XIV (REACH)** Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- **annexe XVII (REACH)** Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** non applicable

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 13 / 14

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

#### Positions modifiées

2.2, 3.2, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 12.6, 15.1, 16.3

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 14 / 14